



**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 25 MARS 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 18 mars 2024 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Albert LAURENT, Claude MONEGER, Jean-Jacques VAILLANT, Léa DUMOND, Jérôme TADEUSZAK et Jean François VERLHAC. Étaient excusés : Nathalie DUBOIS, Laure-Hélène MASSON qui a donné procuration à Alain PARIS, Séverine VIGIER qui a donné procuration à Julie BERNICAL. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	12	

Objet : Vote des taux 2024 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Vote des taux pour les impositions 2024.

Objet : Vote du budget primitif (M57) 2024 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Vote du budget de la Commune pour 2024 indiquant l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnels de l'année 2024.

Objet : Vote du budget assainissement (M49) pour 2024 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Vote du budget de l'assainissement pour 2024 indiquant l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnels de l'année 2024.

Objet : Délibération donnant mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance – **Adopté à l'unanimité des membres**

Vote de la participation de la commune à la consultation lancée par le centre de gestion de la Corrèze au titre d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance pour le personnel communal.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Christian DERACHINOIS

